

20, AVENUE APPIA - CH-1211 GENÈVE 27 - SUISSE - TÉL. CENTRAL +41 22 791 2111 - FAX CENTRAL +41 22 791 3111 - WWW.WHO.INT

Réf.: C.L.11.2018

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments aux Etats Membres et a l'honneur de leur communiquer l'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif (PBAC), qui se tiendra à Genève, au Siège de l'OMS, dans la salle du Conseil exécutif, du jeudi 17 au vendredi 18 mai 2018 ; les travaux commenceront à 9 h 30.

La composition du Comité est la suivante : Professeur M. L'Hadj (Algérie), D^r Lyonpo Tandin Wangchuk (Bhoutan), D^r Hiroki Nakatani (Japon), D^r M. Al-Sheyyab (Jordanie), D^r O. B. Al-Taher Mohammed (Libye), M^{me} H. Dávila Chávez (Mexique), D^r S. Jessamine (Nouvelle-Zélande), M. H. Barnard (Pays-Bas), D^r F. N. Vásquez Bautista (République dominicaine), D^r R. M. S. K. Amunugama (Sri Lanka), M^{me} O. Wigzell (Suède), D^r J. Mulwanda (Zambie), D^r A. Hafeez (Pakistan), membre de droit, D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande), membre de droit.

Conformément aux efforts actuels pour rationaliser les procédures d'inscription, l'inscription en ligne est requise pour le PBAC. Elle peut se faire à partir du **19 avril 2018** en allant sur le lien http://extranet.who.int/bpmext/meetingregistration.aspx avec comme nom d'utilisateur : pbacuser et comme mot de passe : Qofuha18.

En accord avec la résolution WHA49.9 (mai 1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la parité entre les sexes au sein de leur délégation.

Les badges pourront être retirés au Siège de l'OMS à partir du jeudi 17 mai à 8 h 30.

Conformément au paragraphe 2) de la décision EB132(15), le Secrétariat prend des dispositions pour retransmettre la vingt-huitième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration. Les États Membres qui souhaiteraient suivre la réunion par voie électronique sont priés de l'indiquer en répondant à la présente invitation.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux Etats Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 5 avril 2018

PIÈCE JOINTE (1)

COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION DU CONSEIL EXÉCUTIF Vingt-huitième réunion 17-18 mai 2018

EBPBAC28/1 29 mars 2018

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document EBPBAC28/1

- 2. Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations
 - 2.1 Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Document EBPBAC28/2

2.2 Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique

Document EBPBAC28/3

2.3 Rapports du Corps commun d'inspection

Document EBPBAC28/4

2.4 Évaluation : rapport annuel

Document EB143/6

- 2.5 Partenariats hébergés
 - Rapport sur les partenariats hébergés

Document EB143/7

• Examen des partenariats hébergés

Document EB143/8

2.6 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

3. Questions soumises à l'examen de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé

3.1 Financement du budget programme 2018-2019

Document A71/30

3.2 Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2016-2017, avec les états financiers vérifiés pour 2017

Documents A71/28, A71/29 et A71/INF./2

3.3 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Document A71/31

- 3.4 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés [s'il y a lieu]
- 3.5 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés [s'il y a lieu]
- 3.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]
- 3.7 Rapport du Commissaire aux comptes

Document A71/32

- 3.8 Rapport du vérificateur intérieur des comptes
 - · Rapport annuel

Document A71/33

• Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Document A71/34

3.9 Ressources humaines : rapport annuel

Document A71/35

4. Adoption du rapport et clôture de la réunion

= = =